

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 février 2025, s'est réuni le 27 février 2025, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (départ à 19h)

Ont donné pouvoir :

ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Anne GALLO -KERLEAU
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Katy CHATILLON LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
	: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA
	: Audrey ESSOLA a donné pouvoir à Sandrine LELOUP à partir de 19h

Ont été excusés :

MEUCON

: Pierrick MESSEGER

VANNES

: Franck POIRIER à partir de 19H au départ de Monsieur ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Yves BLEUNVEN - Julian EVENO

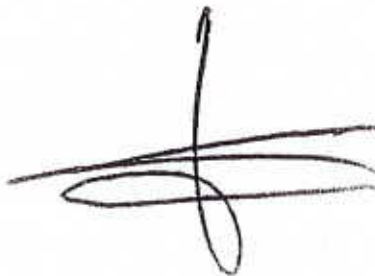
ILE-AUX-MOINES

: Philippe LE BERIGOT

LA TRINITE-SURZUR

: Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with several horizontal strokes intersecting it.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Les finances publiques évoluent plus que jamais dans un contexte contraint et incertain.

Depuis l'automne, les deux Projets de Loi de Finances de l'Etat ont beaucoup focalisé l'attention sur les mesures impactant les collectivités locales.

L'agglomération s'est préparée à ces mesures de restrictions budgétaires en identifiant des pistes d'économies afin de restaurer une épargne brute dégradée par les mesures gouvernementales, dont l'impact est estimé à 1,7 M € (impact 2nd projet de LDF (Loi Des Finances) - gouvernement Bayrou).

Cependant, l'incertitude quant aux modalités d'application de certaines décisions prises par le gouvernement, complique l'établissement d'une stratégie financière au-delà de l'exercice budgétaire.

Face à ces incertitudes, notre agglomération fait le choix de mobiliser chaque piste d'économie possible et de privilégier le maintien d'un niveau d'investissement particulièrement important. Ce faisant, elle assume son rôle d'acteur économique important du territoire, de sa cohérence et de son développement.

En limitant l'évolution des charges de fonctionnement à + 0,41 % (hors charges financières) et en revalorisant la gratuité de certains services aux communes, l'agglomération se donne les moyens de poursuivre une politique d'investissement dynamique, tout en continuant d'accompagner l'investissement des communes au travers de ses différents fonds de concours.

Au budget principal, près de 50 millions d'investissement sont inscrits en 2025, avec des chantiers tels que :

Mobilité	Le Pôle d'échange multimodal	13 000 000 €
Mobilité	Les aménagements cyclables	2 456 000 €
Enseignement	La construction du Campus Data-science & cybersécurité	6 000 000 €
Habitat	Actions en faveur de l'habitat	4 072 000 €
Environnement	Travaux gestion milieux aquatiques et prévention des inondations	2 840 000 €
Solidarité	Fin des travaux bâtiment Resto du cœur	855 000 €
Aménagement	Participation Bretagne Très Haut Débit	1 297 000 €
Développement du territoire	Travaux énergétique Centre de secours de Vannes	2 070 000 €

LES CHIFFRES CLES

Population DGF	203 870
Population INSEE	180 111
Nombre de communes	34
Superficie	807,4 km ²
Budget global consolidé	399 M €
Dépenses d'équipement consolidées	108 M €
Dette consolidée en capital au 01/01/2025	96 M €
Nombre d'emplois permanents	579
Nombre d'élus	88



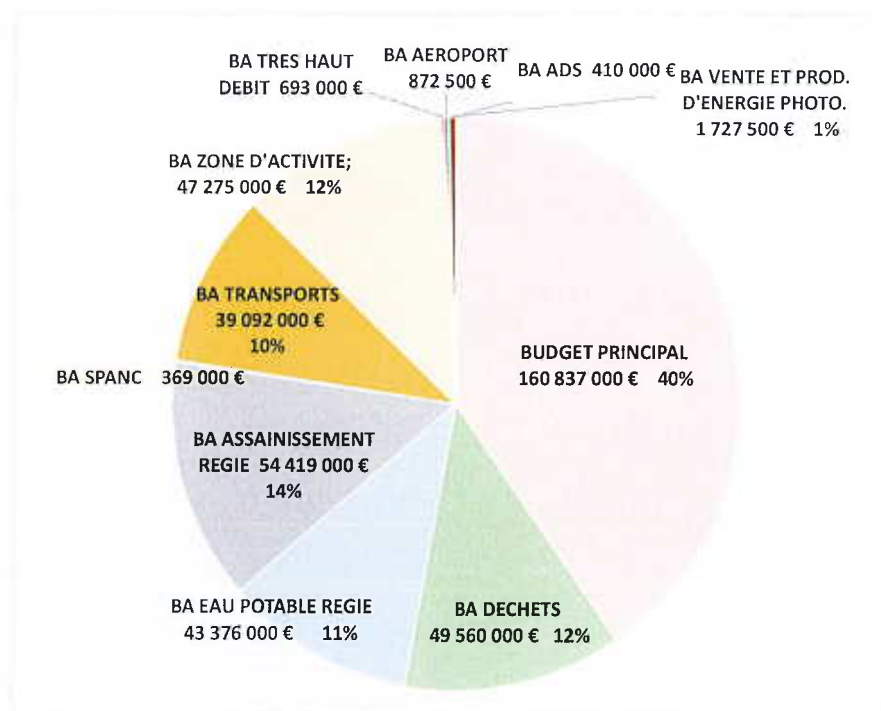
SOMMAIRE

I - CONSOLIDATION DES DIFFERENTS BUDGETS DE GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION

II- PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

1. CADRAGE GENERAL DU BUDGET	4
1.1. Structure du Budget Principal 2025	4
1.2. Analyse de l'Epargne	5
1.3. Ratios financiers de l'Agglomération	5
1.4. Eléments du Pacte Fiscal et Financier	6
2. PRESENTATION PAR CHAPITRE	9
2.1. Les recettes de fonctionnement	9
2.2. Les dépenses de fonctionnement	10
2.3. Les dépenses d'investissement	11
2.4. Les recettes d'investissement	12
2.5. Les effets sur la dette	12
3. PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE	13
3.1. Développement économique, emploi et enseignement supérieur	13
3.2. Aménagements Foncier et urbanisme	14
3.3. Logement et habitat	15
3.4. Développement touristique et Patrimoine	15
3.5. Développement culturel	16
3.6. Solidarités	17
3.7. Développement sportif	18
3.8. Environnement	19
3.9. Mobilités du territoire	20
3.10. Politique de l'eau	21
3.11. Système d'information et aménagement numérique	21
3.12. Le service d'incendie	22
3.13. Services généraux	22

III - PROJECTION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT..... 18

I - CONSOLIDATION DES DIFFERENTS BUDGETS DE GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

Budget consolidé = 399 M € dont 108 M€ de dépenses d'équipement
 (rappel BP 2024 : Total = 389 M € dont 112 M€ de dépenses d'équipement
 BP 2023 : Total = 352 M € dont 83,6 M€ de dépenses d'équipement)

Répartition des dépenses d'équipement :

Budget principal = 47 %	(53 % au BP 2024)
Cumul Eau/Assainissement = 36 %	(32 % au BP 2024)
Transports = 6 %	(6 % au BP 2024)
Déchets = 5 %	(5 % au BP 2024)
Zone d'Activités = 2 %	(4 % au BP 2024)

Une proportion en retrait du Budget Principal du fait des arbitrages réalisés

II - PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

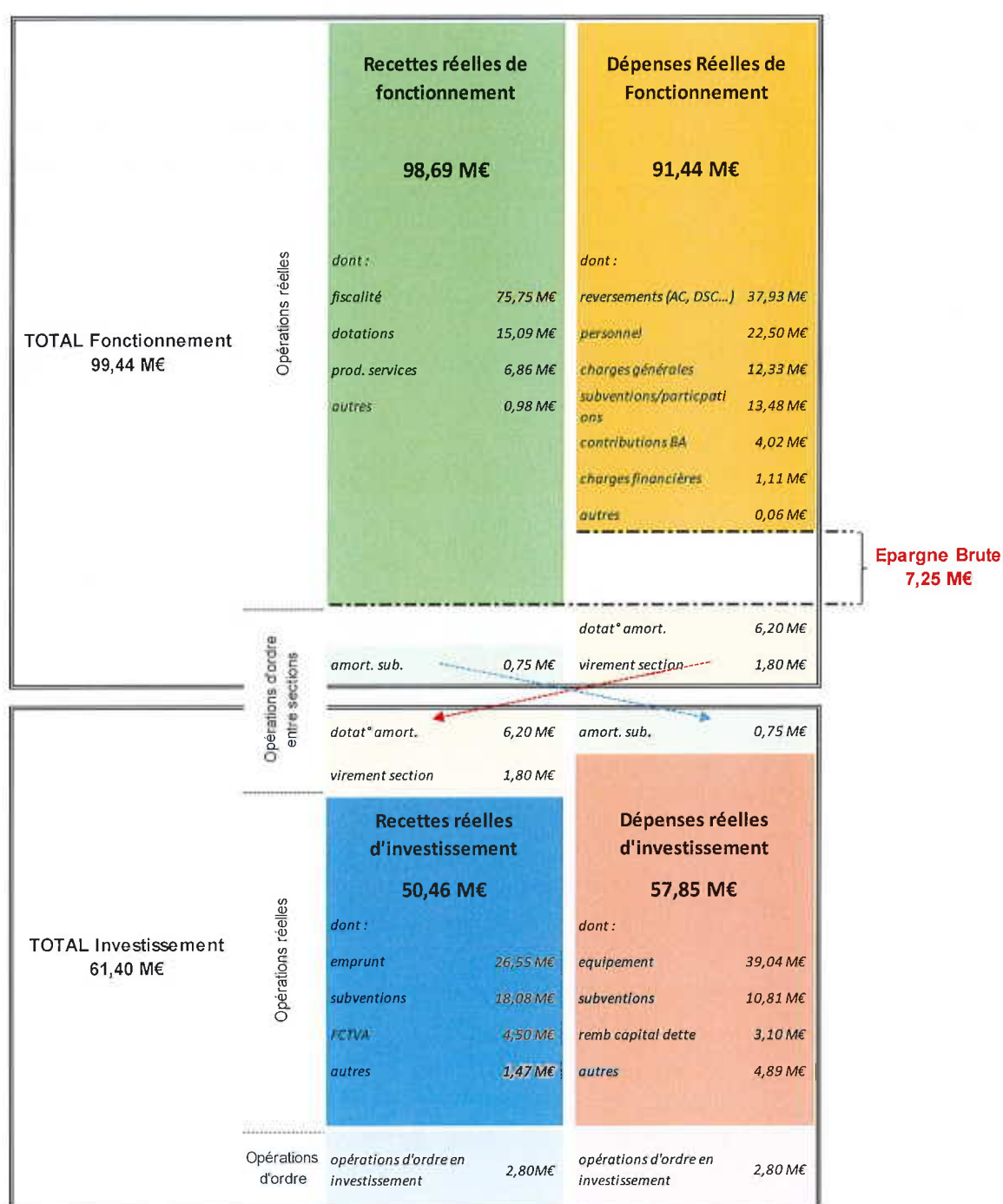
Le budget primitif 2025 s'élève globalement à 160 837 000 €

La section de fonctionnement s'élève à 99 437 000 €

La section d'investissement s'élève à 61 400 000 €

1. CADRAGE GENERAL DU BUDGET

1.1. Structure du Budget Principal 2025



1.2. Analyse de l'Épargne

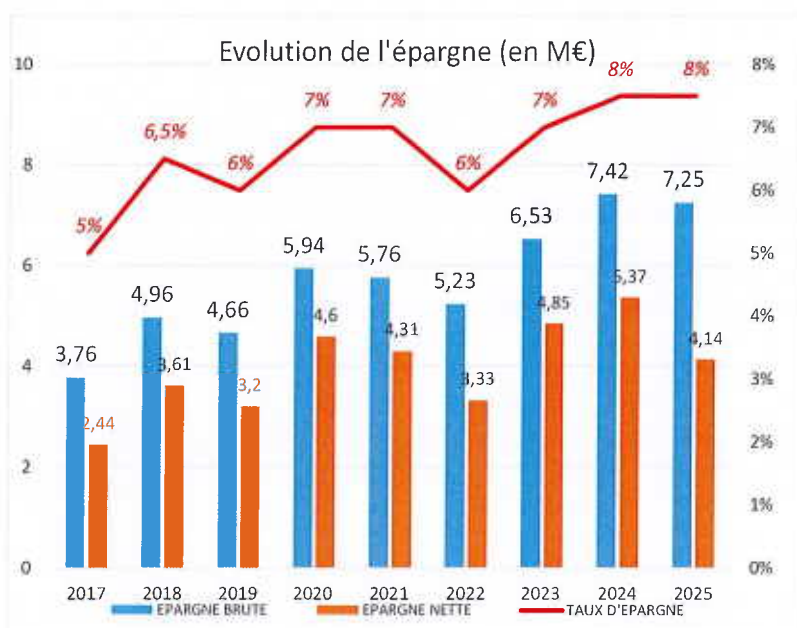
Pour appréhender la santé financière de l'agglomération, on s'appuie sur le niveau d'épargne brute, qui se calcule en faisant la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Cette épargne brute correspond à ce que dégage la section de fonctionnement pour financer les investissements. Elle doit être consacrée au remboursement de la dette avant tout autre dépense, et doit impérativement permettre de faire face à ce remboursement.

Afin de rendre plus lisible cet impératif, on utilise aussi l'indicateur d'épargne nette, qui correspond à ce qu'il reste de l'épargne brute une fois retranché le remboursement de la dette.

L'épargne nette représente la somme effectivement disponible pour financer les nouveaux équipements.

Enfin, le taux d'épargne (= épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas consacrées aux dépenses de fonctionnement. Il s'agit de la « marge de manœuvre » de la collectivité.



En 2025, l'épargne brute (7,25 M €) est stabilisée au niveau de 2024 grâce aux mesures d'économies sur les dépenses de fonctionnement, à la baisse de la DSC et à la nouvelle facturation des actes ADS aux communes. L'épargne nette recule de plus d'un million d'euros du fait de la contractualisation d'un prêt de 20 M € en 2024.

Le taux d'épargne est stabilisé à 8 %, résultat des mesures d'économies engagées dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

1.3. Ratios financiers de l'Agglomération

	GMVA BP 2025	GMVA BP 2024	GMVA BP 2023	Moyenne des CA - DGCL *
Dépenses réelles de fonctionnement / population	508	506	475	446
Produit des impositions directes / population	239	260	229	187
Recettes réelles de fonctionnement / population	548	548	512	550
Dépenses d'équipement / population	210	242	127	111
Dette / population	240	141	107	380
DGF / population	60	63	62	86
Dépenses de personnel / Dép. réelles de fonctionnement	24,6 %	22,8 %	21,1 %	39,4 %
Dépenses d'équipement / Rec. réelles de fonctionnement	38,3 %	44,1 %	24,9 %	20,2 %
Dette / Rec. réelles de fonctionnement	43,7 %	25,8 %	20,8 %	68,9 %

* Données 2022 – budget principal – avec population INSEE

** Le calcul des ratios pour les dépenses d'équipement exclut le chapitre 204 (subventions d'équipement versées)

1.4. Eléments du Pacte Fiscal et Financier

Le Pacte Fiscal et Financier, adopté lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022, prévoit les modalités de mise en commun des moyens financiers entre les communes et l'agglomération. L'incidence budgétaire avec les communes concerne les éléments suivants :

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

« Dans le cadre de l'élaboration de son Budget Primitif 2024 et de sa Programmation Pluriannuelle des Investissements, le Conseil Communautaire a choisi de diminuer l'enveloppe de DSC, afin de conserver les capacités d'investissement indispensables au déploiement des projets stratégiques du territoire. »

Cette diminution sera de 500 000 € chaque année, pour les exercices 2024 à 2026, donnant en conséquence les enveloppes suivantes :

DSC 2024 = 6 171 000 €

DSC 2025 = 5 671 000 €

DSC 2026 = 5 171 000 €

A ce montant annuel, vient s'ajouter l'enveloppe relative aux dispositions spécifiques du contrat de ville, rendue obligatoire par l'article L.5211-28-4 III CGCT, elle conserve un montant figé de 756 822 € pour la ville de VANNES.

Le système de garantie limitant la baisse de DSC pour une commune à 5 % de sa DSC (n-1) est abrogé, car incompatible avec la baisse de l'enveloppe globale de DSC. »

- L'enveloppe de DSC diminue donc de 8,1 % entre 2024 et 2025 (500 k €)
- Les différences de baisse d'enveloppe entre les communes s'expliquent par la mise à jour des données annuelles.

Une fois appliquée la mise à jour des données, on constate que :

- 21 communes subissent une baisse inférieure à la moyenne (-8,1 %) =

BRANDIVY, COLPO, PLESCOP, ST AVE, ST GILDAS DE RHUYS, SENE (LS)
ARRADON, ILE D'ARZ, TOUR DU PARC, LOCMARIA,
PLOUGOUMELLEN, SULNIAC,
THEIX, TREFFLEAN (Rv/H)
LE BONO, SURZUR (Voirie)
BADEN, ELVEN, GD-CHAMP,
LOCQUELTAS, TREDION (PF)

- 13 communes subissent une baisse supérieure à la moyenne (-8,1 %) =

PLOEREN, ST ARMEL (LS)
ILE AUX MOINES, LARMOR-BADEN, TRINITE SURZUR, LE HEZO, VANNES (RV/H)
ARZON, MEUCON,
MONTERBLANC, PLAUDREN, ST NOLFF, SARZEAU (PF)

	DSC 2024 "droit commun"	DSC 2025 "droit commun"	Ecart / 2024	écart en % /2024
Arradon	152 565 €	143 910 €	-8 655 €	-5,67%
Arzon	83 527 €	74 697 €	-8 830 €	-10,57%
Baden	144 491 €	138 509 €	-5 981 €	-4,14%
Brandivy	53 076 €	49 913 €	-3 163 €	-5,96%
Colpo	90 259 €	86 213 €	-4 046 €	-4,48%
Elven	221 850 €	206 649 €	-15 202 €	-6,85%
Grand-Champ	208 469 €	192 401 €	-16 068 €	-7,71%
Ile-aux-Moines	53 139 €	48 408 €	-4 730 €	-8,90%
Ile d'Arz	36 580 €	33 786 €	-2 794 €	-7,64%
Larmor-Baden	22 050 €	19 127 €	-2 923 €	-13,26%
La Trinité-Surzur	61 298 €	54 451 €	-6 847 €	-11,17%
Le Bono	68 358 €	67 792 €	-566 €	-0,83%
Le Hézo	24 495 €	22 071 €	-2 424 €	-9,90%
Le Tour du Parc	26 627 €	24 741 €	-1 886 €	-7,08%
Locmaria-G.-C.	66 116 €	62 436 €	-3 680 €	-5,57%
Locqueltas	62 932 €	59 933 €	-2 999 €	-4,77%
Meucou	63 637 €	57 801 €	-5 836 €	-9,17%
Monterblanc	114 290 €	103 695 €	-10 595 €	-9,27%
Plaudren	88 325 €	80 471 €	-7 854 €	-8,89%
Plescop	201 902 €	188 284 €	-13 618 €	-6,75%
Ploeren	211 613 €	192 669 €	-18 943 €	-8,95%
Plougoumelen	67 493 €	62 265 €	-5 228 €	-7,75%
Saint-Armel	27 206 €	24 895 €	-2 311 €	-8,49%
Saint-Avé	418 995 €	389 810 €	-29 185 €	-6,97%
St-Gildas-de-R.	48 369 €	48 188 €	-181 €	-0,38%
Saint-Nolff	112 458 €	103 347 €	-9 111 €	-8,10%
Sarzeau	252 470 €	222 370 €	-30 099 €	-11,92%
Séné	287 579 €	267 387 €	-20 192 €	-7,02%
Sulniac	132 605 €	122 573 €	-10 032 €	-7,57%
Surzur	169 145 €	163 820 €	-5 324 €	-3,15%
Theix-Noyal	306 223 €	285 113 €	-21 109 €	-6,89%
Trédion	48 386 €	44 689 €	-3 697 €	-7,64%
Tréfléan	71 335 €	65 881 €	-5 453 €	-7,64%
Vannes	2 173 141 €	1 962 705 €	-210 436 €	-9,68%
TOTAL	6 171 000 €	5 671 000 €	-500 000 €	-8,10%

Attributions de compensation (AC)

Pas de modification des montants d'attribution pour les communes en 2025 à l'exception de la commune de Sarzeau suite au transfert de la base nautique de Penvins au 1^{er} janvier 2025.

Une CLECT sera à tenir avant le 31 août 2025.

	AC 2023 fonctionnement	AC 2024 fonctionnement	AC 2023 investissement	AC 2024 investissement
ARRADON	43 657	43 657	-82 647	-82 647
ARZON	700 323	700 323	-98 631	-98 631
BADEN	61 166	61 166	-100 704	-100 704
BRANDIVY	29 786	29 786	-12 000	-12 000
COLPO	60 172	60 172	-22 000	-22 000
ELVEN	224 253	224 253	-87 236	-87 236
GRAND-CHAMP	428 263	428 263	-60 000	-60 000
ILE-AUX-MOINES	110 485	110 485	-22 000	-22 000
ILE-D'ARZ	16 369	16 369	-6 000	-6 000
LA TRINITE-SURZUR	-18 697	-18 697	-24 161	-24 161
LARMOR-BADEN	-973	-973	-18 000	-18 000
LE BONO	72 434	72 434	-27 717	-27 717
LE HEZO	-524	-524	-14 895	-14 895
LE TOUR-DU-PARC	9 792	9 792	-49 344	-49 344
LOCMARIA-GRAND-CHAMP	34 403	34 403	-16 000	-16 000
LOCQUeltas	33 152	33 152	-18 000	-18 000
MEUCON	-45 443	-45 443	-27 611	-27 611
MONTERBLANC	-26 460	-26 460	-35 370	-35 370
PLAUDREN	45 853	45 853	-24 000	-24 000
PLESCOP	-112 557	-112 557	-84 007	-84 007
PLOEREN	350 426	350 426	-94 348	-94 348
PLOUGOMELEN	164 681	164 681	-28 605	-28 605
SAINT-ARMEL	4 294	4 294	-28 000	-28 000
SAINT-AVE	978 812	978 812	-215 569	-215 569
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	6 699	6 699	-73 370	-73 370
SAINT-NOLFF	221 907	221 907	-57 254	-57 254
SARZEAU	322 652	362 726	-182 362	-167 912
SENE	488 263	488 263	-163 203	-163 203
SULNIAC	10 318	10 318	-58 128	-58 128
SURZUR	-44 321	-44 321	-74 490	-74 490
THEIX-NOYALO	1 422 059	1 422 059	-186 882	-186 882
TREDION	46 463	46 463	-16 000	-16 000
TREFFLEAN	53 187	53 187	-35 690	-35 690
VANNES	11 462 586	11 459 797	-705 870	-705 870
	17 153 480	17 190 765	-2 750 094	-2 735 644

Fonds de concours

Initialement envisagée à 1,7 M € dans le cadre des mesures d'économies, l'enveloppe des fonds de Concours aux Communes a été réévaluée suite à la réunion de l'Exécutif du 14 janvier 2025 afin de permettre l'instruction des projets déposés et/ou programmés par les communes.

Actuellement, près de 10 fonds de concours proposés aux communes sont en place :

	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Fonds de concours - Soutien à l'investissement des communes	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Fonds de concours sport : réalisation d'un nouvel équipement sportif ou travaux de réhabilitation importante d'un équipement sportif	2 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Fonds de concours culture : réalisation d'un nouvel équipement culturel	700 000 €	500 000 €	250 000 €
Fonds de concours entraide alimentaire (associations têtes de réseau ou communes selon conditions)	22 000 €		
Fonds de concours Resto du cœur commune de Sarzeau		50 000 €	
Fonds de concours PLH		44 000 €	
Fonds de concours patrimoine : rénovation du patrimoine et création de lieu de valorisation des patrimoines + Fonds de concours randonnée : travaux d'aménagement circuits de randonnée	100 000 €	170 000 €	150 000 €
Fonds de concours mobilité pour mise en accessibilité des arrêts prioritaires du réseau Kicéo + Fonds de concours liaisons cyclables communautaires + Fonds de concours stationnement vélos et services vélos communaux	650 000 €	550 000 €	1 100 000 €
Fonds de concours mobilité pour la mise en place des navettes estivales (sur BA Transports)	100 000 €		
Total	4 572 000 €	3 314 000 €	3 500 000 €

Fiscalité

TEOM : le lissage des taux de TEOM a été revu pour tenir compte des enjeux liés à l'évolution des coûts des prestations. Un taux cible de convergence a été établi à 11,82 % depuis 2024.

Tarifs de l'eau et de l'assainissement : une convergence des grilles tarifaires est entamée depuis 2022 avec pour objectif d'avoir un prix global harmonisé à l'horizon 2030 sur le territoire communautaire. La trajectoire est maintenue sur 2025.

Refacturation prestations ADS à compter de 2025

Les prestations du service ADS sont actuellement facturées aux communes partenaires des EPCI voisins de Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne.

Afin de faire face aux nouvelles contraintes financières tout en assurant la continuité de notre politique d'investissement et de fonds de concours aux communes, les prestations ADS seront aussi facturées aux communes de l'agglomération.

Les facturations seront établies sur la base des prestations réellement demandées par les communes, auxquelles sont associés des prix unitaires :

	prix unitaire
Certificat d'urbanisme type a	22,48 €
Certificat d'urbanisme type b	59,95 €
Déclaration Préalable	82,43 €
Permis d'Aménager	179,84 €
Permis de Construire	149,87 €
Permis de Démolir	119,89 €
Autorisation de Travaux	119,89 €

Pour l'année 2025, la facturation aux communes de GMVa correspondra à 50 % du montant réel (nombre d'actes prix unitaire), et passera à 100 % en 2026.

Estimation des recettes par communes, sur la base de l'activité 2023 du service ADS

	SIMULATION 2023	ESTIMATION 2025			
ARRADON	32 522 €	16 300 €	PLAUDREN	17 984 €	9 000 €
ARZON	43 949 €	22 000 €	PLESCOP	29 270 €	14 600 €
BADEN	41 739 €	20 900 €	PLOEREN	30 499 €	15 200 €
BONO (LE)	17 722 €	8 900 €	PLOUGOUMELLEN	17 243 €	8 600 €
BRANDIVY	13 234 €	6 600 €	SAINT ARMEL	7 434 €	3 700 €
COLPO	14 612 €	7 300 €	SAINT AVE	44 736 €	22 400 €
ELVEN	31 743 €	15 900 €	SAINT GILDAS	43 665 €	21 800 €
GRAND-CHAMP	33 174 €	16 600 €	SAINT NOLFF	19 139 €	9 600 €
HEZO (LE)	7 688 €	3 800 €	SARZEAU	109 398 €	54 700 €
ILE AUX MOINES	10 581 €	5 300 €	SENE	39 970 €	20 000 €
ILE D'ARZ	9 652 €	4 800 €	SULNIAC	17 460 €	8 700 €
LARMOR BADEN	11 660 €	5 800 €	SURZUR	35 489 €	17 700 €
LE TOUR DU PARC	19 438 €	9 700 €	THEIX NOYALO	42 196 €	21 100 €
LOCMARIA GRAND-CHAMP	10 978 €	5 500 €	TREDION	10 041 €	5 000 €
LOCQUeltas	11 300 €	5 700 €	TREFFLEAN	11 960 €	6 000 €
MEUCON	9 981 €	5 000 €	TRINITE SURZUR (LA)	7 613 €	3 800 €
MONTERBLANC	17 093 €	8 500 €	VANNES	183 006 €	91 500 €
			Total GMVA	1 004 169 €	502 000 €

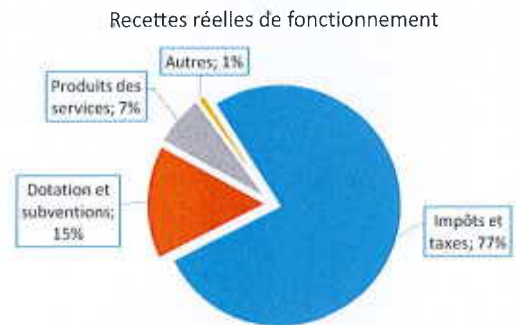
2. PRESENTATION PAR CHAPITRE

2.1. Les recettes de fonctionnement

99 437 000 €

Les recettes fiscales progressent timidement de + 1,1 % du fait du gel de la fraction de TVA. La nouvelle facturation des actes ADS aux communes de l'agglomération permet de renforcer les produits des services et de préserver l'épargne.

	BP 2024	BP 2025	% d'évol
Atténuations de charges	400 000 €	400 000 €	0,00%
Produits des services	5 485 000 €	6 865 000 €	25,16%
Impôts et taxes	75 886 000 €	75 753 000 €	-0,18%
Dotation, Subventions	15 753 000 €	15 089 000 €	-4,22%
Autres produits de gestion courante	472 000 €	555 000 €	17,58%
Reprise de provisions	- €	25 000 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	97 996 000 €	98 687 000 €	0,71%
Recettes d'ordre de fonctionnement	890 000 €	750 000 €	
Résultat reporté N-1	- €		
Total des recettes de fonctionnement	98 886 000 €	99 437 000 €	0,56%



- Atténuation de charges (0,41 % des RRF)

400 000 €

Il s'agit principalement de remboursement de frais relatifs au personnel avec l'assurance maladie.

- Produits des services (6,96 % des RRF)

6 865 000 €

Dont notamment :

Facturation des charges de personnel depuis les budgets annexes	2 451 000 €
Recettes des piscines	1 599 000 €
Mise à disposition personnel	1 100 000 €
Location vélos	220 000 €
Remboursement communes (ADS & Hermine)	868 000 €
Recettes du CRD et médiathèques	139 000 €
Droits de stationnement gens du voyage	110 000 €
Recettes Petits Passeurs	80 000 €

- Impôts et taxes (76,76 % des RRF)

75 753 000 €

Dont notamment :

Recettes fiscales	70 653 000 €
Taxe de séjour	3 300 000 €
Taxe GEMAPI	1 800 000 €
Attributions de compensation négatives	249 000 €

- Dotation, Subventions (15,29 % des RRF)

15 089 000 €

Dont notamment :

Dotation de compensation	6 384 000 €
Dotation d'intercommunalité (avec prélèvement de 700 K € du PLF)	3 641 000 €
Subventions, participations de l'Etat, Région...	2 626 000 €
Allocations compensatrices (TH, CFE)	2 056 000 €
Allocations casernement	382 000 €

- Autres produits de gestion courante (0,56 % des RRF)

555 000 €

Dont notamment :

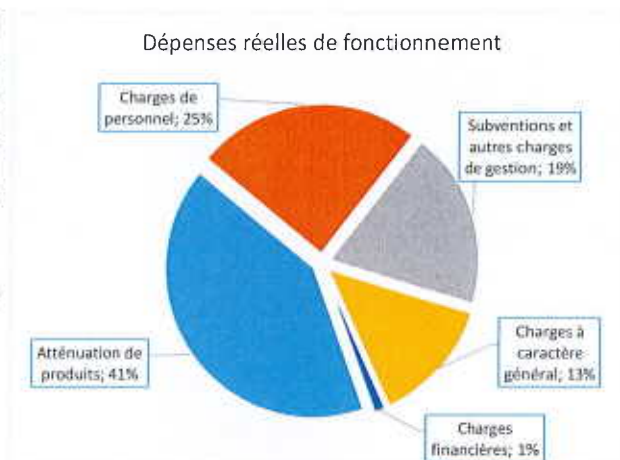
Loyers sur patrimoine communautaire	397 000 €
Redevance des DSP	158 000 €

2.2. Les dépenses de fonctionnement

99 437 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stabilisées par les économies proposées. A noter une augmentation des charges financières en lien avec la programmation soutenue des investissements.

	BP 2024	BP 2025	% d'évol
Charges à caractère général	12 730 000 €	12 331 000 €	-3,1%
Charges de personnel	20 620 000 €	22 500 000 €	9,1%
Atténuation de produits	38 335 000 €	37 932 000 €	-1,1%
Autres charges de gestion	18 230 000 €	17 503 000 €	-4,0%
Charges financières	625 000 €	1 114 000 €	78,2%
Charges exceptionnelles et autres	38 000 €	59 000 €	55,3%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	90 578 000 €	91 439 000 €	0,95%
Autofinancement (Dotation aux amortissements & provisions)	5 980 000 €	6 200 000 €	
Autofinancement (Virement à la section d'investissement)	2 328 000 €	1 798 000 €	
Total des dépenses de fonctionnement	98 886 000 €	99 437 000 €	0,56%



- Charges à caractère général (13,49 % des DRF)

12 331 000 €

Les « charges à caractère général » (chapitre 011) recensent toutes les dépenses courantes et récurrentes de la collectivité. Pour 2025, elles sont en baisse de 3,1%.

- Charges de personnel (24,61 % des DRF)

22 500 000 €

La masse salariale du Budget Principal présente une augmentation brute de 9,1 %, soit + 1 880 000 € par rapport au BP 2024, cumulant évolutions réglementaires, GVT et impact des recrutements 2024 malgré une diminution des enveloppes de recours aux renforts et de recrutement.

- Les atténuations de produits (41,48 % des DRF)

37 932 000 €

A savoir :

- Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) (montant figé) 14 008 000 €
- Attributions de Compensations (AC) (qui évoluent en fonction des transferts) 17 440 000 €
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (diminution du montant) 6 428 000 €

- Autres charges de gestion (19,14 % des DRF)

17 503 000 €

Pour 2025, elles sont en baisse de 4,0 %.

Dont notamment :

- La contribution aux services d'incendie et de secours (+ 1,83 %/2024) 6 072 000 €
- La contribution aux budgets annexes (+35,5 % / 2024) 4 056 000 €
 - au budget annexe Transports (2,30 M € en 2024) 3 300 000 €
 - au budget annexe Aéroport (404 k € en 2024) 401 500 €
 - au budget annexe Très Haut Débit (290 k € en 2024) 355 000 €
- Les subventions de fonctionnement versées 3 415 000 €
- Contribution à la SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme (office de tourisme) 2 160 000 €
- Contribution à la SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme (Ostréapolis) 240 000 €
- Les indemnités des élus (indemnités, cotisations...) 734 000 €

- Charges financières (1,22 % des DRF)

1 114 000 €

La contractualisation d'un emprunt de 20 M € en 2024 engendre une progression des charges financières.

- Charges exceptionnelles et autres (0,06 % des DRF)

59 000 €

Il s'agit de crédits pour annulation sur exercices antérieurs et des provisions pour risques.

2.3. Les dépenses d'investissement

61 400 000 €

Ce budget d'investissement, dynamique et réaliste, entend répondre aux attentes du territoire malgré un contexte économique et social très contraint.

Les prévisions d'investissement pour 2025, hors crédits de report (de 12,44 M €), sont de 49,9 M €. A noter que 45,2 M € d'investissement ont été réalisés en 2024.

	BP 2024	BP 2025
Emprunts	2 064 000 €	7 964 000 €
Subventions d'équipement versées	13 431 000 €	10 814 000 €
Dépenses d'équipement	39 963 000 €	36 028 000 €
Participation et créances rattachées	3 043 000 €	1 193 000 €
Autres immobilisations financières		31 000 €
Compte de tiers	3 153 000 €	1 820 000 €
Total des dépenses réelles d'investissement	61 654 000 €	57 850 000 €
Dépenses d'ordre d'investissement	1 190 000 €	3 550 000 €
Total des dépenses d'investissement	62 844 000 €	61 400 000 €

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent au total à **57 850 000 €**

La ligne « Emprunts » est constituée de 3 composantes : le remboursement des emprunts pour 3,105 M€, l'avance d'un emprunt remboursable par le nouveau budget annexe production et vente d'énergie photovoltaïque pour 1,7 M€, et le dispositif de remboursement anticipé temporaire (RAT) pour 3,125 M €.

Les dépenses réelles d'investissement (hors emprunts) s'élèvent donc à **49 886 000 €**, qui se décomposent de la façon suivante :

- 36 028 000 € en dépenses d'équipement ;
- 10 814 000 € en fonds de concours et subventions d'équipement ;
- 1 224 000 € en titres de participation (Morbihan Habitat + Office Foncier Solidaire + Energie) ;
- 1 820 000 € en convention de mandat (GEMAPI + fin chantier rénovation France Services).

Les principaux projets d'investissements sont listés dans le chapitre 3 « Présentation par politique publique » de ce rapport.

2.4. Les recettes d'investissement

61 400 000 €

	BP 2024	BP 2025
FCTVA+ autres réserves	3 500 000 €	4 500 000 €
Subventions d'investissement	17 769 000 €	17 936 000 €
Emprunts	29 973 000 €	26 696 000 €
Produits de cessions	711 000 €	370 000 €
Autres immobilisations financières	- €	
Convention de mandats	2 283 000 €	1 100 000 €
Total des recettes réelles d'investissement	54 236 000 €	50 602 000 €
Autofinancement (Virement à la section d'investissement)	2 328 000 €	1 798 000 €
Autofinancement (Dotation aux amortissements & provision)	6 280 000 €	9 000 000 €
Total des recettes d'investissement	62 844 000 €	61 400 000 €

Afin de financer ses investissements, l'agglomération mobilise :

- le **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** pour **4 500 000 €**, mécanisme de compensation par l'Etat, qui s'appuie sur une partie des investissements de l'année ;
- des **subventions d'investissement** pour **15 201 000 €** ;
- des **Attributions de Compensation d'investissement**, provenant des communes et inscrites dans le chapitre subventions d'investissement, issues des transferts de compétence, pour **2 735 000 €** ;
- des **recettes de cession** pour **370 000 €** ;
- des recettes en convention de mandat pour **1 100 000 €** (GEMAPI).

L'Épargne Brute est aussi mobilisée, on la retrouve au travers des trois opérations d'ordre : virement à la section d'investissement, dotation aux amortissements et recettes d'ordre (10 798 000 €) dont on déduit les dépenses d'ordre (3 550 k €, cf. 2.3 dépenses d'investissement) pour un montant de **7 248 000 €**, soit une **capacité d'autofinancement de 15 % des dépenses d'investissement** (hors remboursement emprunts).

Enfin le budget d'investissement est équilibré par un recours à l'emprunt qui s'élève à **23 571 M €** (hors RAT) pour **2025**, contre **29 973 M €** au BP 2024.

2.5. Les effets sur la dette

Deux emprunts ont été contractés sur 2024 (20 M € sur le budget principal et 5 M € sur le BA Transports).

Au premier janvier 2025, pour le budget principal, le capital de dette est de 43 157 000 €, soit l'équivalent de **240 € par habitant**, alors que la moyenne pour les agglomérations de même strate était de **380 € par habitant en 2022**. (Source DGFIP, dernières données connues)

La mobilisation intégrale de l'emprunt d'équilibre conduirait à faire évoluer la capacité de désendettement à 5,8 ans au 1er janvier 2026, un niveau en deçà des seuils d'alerte communément admis.

L'évolution de l'endettement, en conséquence de la réalisation du budget présenté, demeure particulièrement raisonnable et laissera la possibilité de poursuivre une politique d'investissement volontaire dans les prochaines années.

3. PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Cette présentation a pour but de présenter les missions de l'agglomération en lien avec leur coût complet en intégrant les dépenses propres du service, les dépenses indirectes (entretien des bâtiments, fluides, etc.), la masse salariale prévisionnelle et en déduisant les recettes associées.

Le détail du fonctionnement est exprimé hors masse salariale. La masse salariale est globalisée sur le service associé à la politique publique dans l'organigramme de GMVa et comprend les salaires chargés, la médecine préventive, les tickets restaurants, la cotisation d'assurance, etc.

3.1. Développement économique, emploi et enseignement supérieur

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Dépenses	2 442 000 €	1 200 000 €	7 635 000 €
Recettes	475 000 €		4 668 000 €
Charge nette	3 167 000 €		2 967 000 €

Fonctionnement

- Industrie, commerce et artisanat, agriculture, pêche et agroalimentaire

Les principales dépenses concernent le soutien aux activités primaires grâce aux dispositifs d'aide à l'installation pour 65 000 € ainsi que le soutien au commerce de centre-ville via la participation au poste de « Manager de Centre-Ville » dans le cadre de la convention conclue avec la Ville de VANNES pour 11 500 €.

Sont également prévus 15 000 € d'études dans le cadre du plan d'actions Territoire d'industrie. Ce programme Territoire d'industrie est mis en œuvre grâce au chargé de mission TIPDV dont le financement est financé par l'Etat et la Caisse des dépôts à hauteur de 60 400 €. Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne participent au financement de la masse salariale pour 9 400 €.

- Maintien et développement des services publics

Le fonctionnement récurrent et l'inauguration de Rhuys Info Services sont estimés à 11 620 €.

Les dépenses de fluides représentent 20 000 €.

L'Etat verse 45 000 € par structure soit 180 000 € de recette prévisionnelle. La Région devrait également verser 8 500 € au titre du Visu Numérique Bretagne.

- Enseignement supérieur

Actions ESR, participation Salon European Cyber Week, Cotisation AVUF : 7 840 €

Subventions versées à l'UBS, UCO, InfoSup, thèse Ostréapolis et divers acteurs ESR : 342 000 €

Sont également inscrits les dépenses d'entretien de l'ICAM (60 000 €) et le loyer perçu (86 000 €).

- Actions économiques transversales

Afin de soutenir le développement économique du territoire et le lien entre les entreprises, différentes actions (ateliers, Café de l'éco, trophée de l'éco ...) sont prévues pour un budget de 18 250 €.

En 2025, le partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'artisanat initié en 2023 se poursuit avec la construction d'actions communes au bénéfice des artisans à hauteur de 11 000 €.

Cotisation Mission Locale : 300 000 €

Versements de subventions à divers acteurs économiques : 440 700 €

- **Les zones d'activité économiques**

L'entretien de l'ensemble des zones d'activités (maintenance, voirie, terrains, etc.) représente un budget d'environ 900 000 €. A cela s'ajoutent les dépenses de fluides qui devraient s'élever, pour 2025, à 68 000 €.

- **Les pépinières d'entreprises et bureaux économiques**

L'entretien des bâtiments s'élève environ à 84 000 € et les fluides à 10 000 €.

En recettes, sont prévus les loyers pour 84 000 €, les redevances de DSP pour 20 000 € et les refacturations de taxes foncières pour 26 000 €.

Principaux postes d'investissement

- Construction Campus Data-science et Cybersécurité : 6 000 000 € financée à hauteur de 4 600 000 € ;
- Renouvellement ZAE : 270 000 € ;
- Achat modulaires et aménagement ICAM : 450 000 € ;
- Travaux et mobilier Rhys Infos Services Sarzeau : 50 000 € ;
- Récurrents (ZAE, travaux bâtiments économiques) : 865 000 € en dépenses et 68 000 € en recettes.

Subvention d'équilibre au Budget annexe Aéroport

La politique publique « développement économique » comprend également la gestion de l'aéroport qui dispose de son budget annexe pour un montant de 506 000 € en fonctionnement en 2025. Celui-ci s'équilibre avec une subvention du budget principal de l'ordre de 401 500 €.

3.2. Aménagements Foncier et urbanisme

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Dépenses	328 400 €	2 500 000 €	2 675 000 €
Recettes	1 140 000 €		370 000 €
Charge nette	3 312 000 €		2 305 000 €

Fonctionnement

- **Documents d'urbanisme / Schéma de Cohérence Territoriale**
 - Annonces légales, cotisation, conférencier : 18 900 € ;
 - Recette attendue DGD au titre des documents d'urbanisme : 10 000 €.
- **Taxes foncières : 267 000 €**
- **Charges locatives et autres frais divers : 42 500 €**
- **Services d'Autorisation Droit du Sol**

Sur une masse salariale d'environ 1,6 M€ :

- une partie est affectée au budget annexe ADS car il s'agit de la facturation aux communes hors GMVA de la prestation. Cela se traduit par une recette encaissée par le budget principal pour environ 410 000 € pour 2025 ;
- une autre partie concerne les agents d'accueil de la Ville de Vannes. Cela se traduit par une recette de 170 000 € pour 2025 ;
- à partir de 2025, le service ADS devient payant également pour les communes de GMVA. Cela se traduit par l'inscription d'une recette de 515 000 € (la moitié de l'année).
- **Le projet PVD « petite ville de demain »**

Seuls des crédits en masse salariale sont inscrits. En recette, sont prévues 35 000 €.

Principaux postes d'investissement

- acquisitions dans le cadre du portage foncier : 925 000 € en dépenses et 370 000 € en recettes ;
- acquisitions : 1 400 000 € ;
- révision des documents de planification - SCoT - PCAET - PDM et évaluations environnementales de ceux-ci - PLH - PPGDLID : 350 000 €.

3.3. Logement et habitat

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Dépenses	1 260 000 €	800 000 €	4 527 000 €
Recettes	628 000 €		800 000 €
Charge nette	1 432 000 €		3 727 000 €

Fonctionnement

- Habitats privés

Prestation Ergo et audits énergétiques liés au déploiement de Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) : 60 000 €
Suivi animation OPAH RU : 299 000 €

En recettes, subventions versées par l'ANAH et la Région : 343 000 €

- Habitats spécifiques

La gestion par un prestataire des aires d'accueil des gens du voyage et les dépenses annexes s'élèvent à 473 000 €. Les fluides, l'entretien des terrains, des réseaux, de la voirie et des bâtiments sont estimés à 320 000 €.

En recette, GMVA perçoit des loyers pour 110 000 € et des subventions de la CAF pour 175 000 €.

- Cotisations et subventions en lien avec l'habitat : 103 000 €.

Principaux postes d'investissement

- Programme Local de l'Habitat + Délégation des aides à la pierre (Etat) : 3 092 000 € ;
- Titres participatifs Morbihan Habitat : 500 000 € ;
- Organisme Foncier Solidaire : 480 000 € ;
- Travaux sur les aires des gens du voyage : 455 000 € dont 265 000 € pour PLOUGOUMELLEN.

3.4. Développement touristique et Patrimoine

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Dépenses	2 915 000 €	1 400 000 €	215 000 €
Recettes	3 485 000 €		
Charge nette	830 000 €		215 000 €

Fonctionnement

- Pays d'Art et d'Histoire

Dépenses diverses pour animations et ateliers (journées du patrimoine, de l'architecture, de l'archéologie, lectures d'archives, visites) : 23 400 € ;
Intervenants extérieurs (artistes, conférenciers), créations dispositifs expositions, réalisations documentaires, impression brochures : 121 900 € ;
Adhésion Sites et Cités remarquables et locations Limur : 32 500 € ;

Il faut également ajouter le coût de la prestation d'entretien du CIAP de Limur pour environ 60 000 €.

Les recettes boutiques et location de salle représentent 12 000 € tandis que la DRAC accorde une subvention de 40 000 €.

- **Mégalithe et UNESCO**

Dépenses diverses pour actions collectives, dont ateliers et visites des sites, cotisations et subvention Paysage de Mégalithes : 71 300 €.

- **Subvention à Golfe du Morbihan Vannes Tourisme :**

Le montant prévisionnel pour 2025 est de 2 400 000 €. En recette, une redevance est perçue de 72 000 € pour les locaux de l'office du tourisme de Vannes.

- **Développement touristique**

Matériel divers et étude Observatoire, Eco-compteurs, convention balisage FFR, adhésion FFSV (stations vertes) : 79 900 €. Subventions versées : 121 000 €

Des recettes sont attendues de la Région et des autres EPCI pour l'ingénierie des projets du contrat de Destination et les projets en eux-mêmes pour 61 000 €.

La taxe de séjour est estimée à 3 300 000 € pour 2025.

Principaux postes d'investissement

- Fonds de concours : 150 000 €
- Eco-compteur, signalétique touristique et véloroute : 65 000 €

3.5. Développement culturel

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Dépenses	2 349 000 €	2 300 000 €	1 015 000 €
Recettes	273 000 €		208 000 €
Charge nette	4 376 000 €		807 000 €

Fonctionnement

- **Médiathèques**

323 000 € sont inscrits pour le fonctionnement du Service Lecture Publique dont 73 000 € pour les trois médiathèques intercommunales (SARZEAU, ST GILDAS, ST ARMEL), 195 000 € pour la mise en réseau des médiathèques du territoire et 55 000 € consacrés aux actions culturelles scolaires. Les recettes d'abonnement aux médiathèques intercommunales sont estimées à 21 000 €.

Il faut ajouter 21 000 € de dépenses d'entretien et de maintenance et 16 000 € de fluides.

- **Le Conservatoire à rayonnement départemental et le bâtiment de l'Hermine**

Les charges de fonctionnement du service du Conservatoire de danse de Sarzeau sont estimées à 31 000 €, les dépenses de fluides à 91 000 € et l'entretien du bâtiment (maintenance, nettoyage, petits travaux) à 100 000 €.

En recettes, GMVa facture à la mairie de Sarzeau la mise à disposition de personnel et les fluides de l'Hermine spectacle pour environ 83 000 €.

Pour le CRD, GMVa encaisse 110 000 € de recette de cotisations d'usagers du conservatoire, le département accorde une subvention de 40 000 € et Vannes reverse une quote-part de 9 000 €.

- **Activités artistiques, actions et manifestations culturelles**

Les actions culturelles en dehors des médiathèques (Déclic Mômes) représentent 111 000 €.

Pour le réseau d'enseignement musical (Déclic Tempo), des prestations sont à prévoir pour 9 000 € et les subventions accordées aux partenaires sont estimées à 554 000 €.

- **Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) : 103 000 €** (dont 45 000 € sous forme de subvention)
- **Echonova**

Le bâtiment appartient à GMVA et à ce titre, des frais d'entretien sont prévus pour 40 000 € et un loyer est encaissé pour 110 000 €.

Pour soutenir son activité, GMVA verse à l'établissement public une subvention de 565 500 €.

- **Diverses prestations de services (Kub), frais et adhésions : 20 000 €**
- **Subventions Livr'à Vannes, Scènes du Golfe, associations culturelles, manifestations culturelles : 359 000 €**

Principaux postes d'investissement

- Investissements divers récurrents : 265 000 € ;
- Fonds de concours équipements culturels : 250 000 € ;
- Travaux de rénovation thermique de l'Hermine : 500 000 € (financés à 50% par la Ville de SARZEAU)

3.6. Solidarités

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Dépenses	355 000 €	620 000 €	865 000 €
Recettes	451 000 €		
Charge nette	524 000 €		865 000 €

Fonctionnement

• Les chantiers d'insertion

L'insertion bénéficie d'une part des soutiens financiers de l'Etat, de l'Europe et du Département et d'autre part de la facturation aux communes des prestations des chantiers. Les recettes du service s'établissent donc à 365 000 € et permettent de financer la masse salariale, le fonctionnement récurrent (32 000 €), l'entretien des véhicules et le carburant (26 000 €).

• L'action sociale

Des crédits de prestations diverses sont prévus pour 4 500 €. Une recette CAF finance le poste de chargé de coordination territoriale globale (26 000 €) et les communes participent financièrement au poste de Conseillère en économie sociale et familiale et en insertion socio-professionnelle (25 000 €).

Le déploiement de la convention territoriale globale est accompagné financièrement par la CAF avec le versement annuel d'une recette de 26 000 € pour le poste de chargé de coordination territoriale globale (26 000 €) et le financement à hauteur de 50 % des actions d'ingénierie territoriale. La mise à disposition d'une conseillère en économie sociale et familiale auprès des CCAS et communes qui le souhaitent est intégralement financée par celles-ci (25 000 €).

L'accompagnement des associations s'élèvent à 255 000 € dont 35 000 € pour les porteurs de projets destinés aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (compétence communautaire obligatoire déléguée dans sa gestion et animation à la ville de Vannes à titre gracieux).

• Le crématorium

Pour la seconde année, la recette issue de la récupération des métaux et perçue par le délégataire, la Société des crématoriums de France, sera reversée à l'agglomération ; cette recette ne pourra être affectée qu'à des associations d'intérêt général ou fondation d'utilité publique. Le montant 2025 est estimé à 35 000 €.

- **Les restos du cœur**

Le nouveau bâtiment est mis à disposition des Restos du cœur en contrepartie d'un loyer annuel de 42 000€. Des dépenses de fluides sont inscrites pour 28 000 €.

Principaux postes d'investissement

- Travaux bâtiment Resto du cœur : 854 000 € ;
- Matériel chantiers d'insertion : 10 000 €.

3.7. Développement sportif et loisirs

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Dépenses	3 394 000 €	3 700 000 €	2 207 000 €
Recettes	1 822 000 €		
Charge nette	5 272 000 €		2 207 000 €

Fonctionnement

- **Les piscines communautaires**

Le fonctionnement courant des piscines coûte environ 775 000 € auxquels se rajoutent la fourniture d'eau 148 000 €, l'énergie 925 000 € et l'entretien des bâtiments 116 000 € soit un total de près de 1 964 000 €. Les recettes sont prévues au même niveau de réalisation que 2024 soit 1 606 000 €.

L'agglomération propose aux élèves des écoles primaires des cours de natation. Le coût du transport des élèves et la prise en charge dans d'autres piscines est d'environ 200 000 €.

- **Le nautisme**

L'agglomération propose aux écoles du territoire des cours de voile. Le coût de cette politique publique est d'environ 567 000 € et se compose d'une subvention versée à l'établissement 47° Nautik, de prestations vers d'autres bases nautiques et du coût du transport des élèves.

Par ailleurs, la subvention versée au 47° Nautik pour la gestion des bâtiments des quatre bases nautiques et le Corbeau des Mers est estimée à 26 500 €.

Il faut ajouter l'entretien des bâtiments, les réseaux, la maintenance pour 49 000 €. En recette, une refacturation à 47° Nautik est prévue et un loyer de 30 000 € est inscrit.

- **Le Savoir Rouler à Vélos**

En 2025, 53 000 € de crédits sont inscrits pour ce projet financé à 50 % par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB). Ce financement par la FUB se termine en août 2025.

- **Les autres équipements et manifestations sportives**

Le fonctionnement courant de l'étang de la forêt (petits équipements, prestations, alimentation) est estimé à 10 000 €, les dépenses d'entretien et de fluides à 40 000 €.

Les prestations de visibilité des manifestations sportives et les différentes subventions versées aux associations représentent 406 000 €.

L'entretien du vélodrome et de la piste de BMX est estimé à 82 000 € et les fluides à 19 000 €.

En recette, la redevance liée à la gestion en délégation de service public du golf de Baden est estimée à 132 000 €.

Principaux postes d'investissement

- Récurrent sport (travaux piscines, matériel, etc) : 827 000 € ;
- Subvention d'investissement au 47 Nautik : 80 000 € ;
- Fonds de concours équipements sportifs : 1 000 000 € ;
- Etude et travaux piscine Grand-Champ : 110 000 € ;
- Tranche 2 Piscine Kercado : 80 000 € ;
- Travaux Etang de la forêt : 50 000 € ;
- Travaux piscine Elven protection solaire : 60 000 €.

3.8. Environnement

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Dépenses	1 024 000 €	1 200 000 €	5 167 000 €
Recettes	2 700 700 €		2 997 000 €
Charge nette	-476 700 €		2 170 000 €

Fonctionnement

- **Le taxe GEMAPI**

Le montant de taxe GEMAPI est fixé à 1 800 000 € et permet de financer les actions en fonctionnement et en investissement.

- **Energies - Climat**

- Actions de formation et sensibilisation, étude pour la structuration de la filière bois, observatoire du changement climatique : 53 000 € ;
- Diverses cotisations et adhésions : 105 000 € ;
- Conventions avec Clim'actions : 15 000 €.

- **Bassins versants**

- Actions agricoles et suivi qualité de l'eau : 171 000 € ;
- Mission d'accompagnement Outil foncier préservation de l'eau : 25 000 € ;
- Adhésions aux syndicats pour la gestion des milieux aquatiques : 149 000 €.

⇒ La Région, le Département, l'Europe et l'Agence de l'eau accordent des subventions pour les actions menées et les dépenses de personnel. Au titre de 2025, les recettes attendues sont estimées à 529 000 €.

- **Prévention des inondations et risques côtiers**

- AMO PAPI : 75 000 €
- Plan intercommunal de sauvegarde : 36 000 €
- Stratégie de lutte contre le ruissellement : 80 000 €
- Etude projet de réduction de la vulnérabilité du village de Moustérian : 8 000 €
- Etude de recomposition spatiale de Penvins et Saint Jacques : 80 000 €
- Diverses cotisations et subventions : 35 000 €

⇒ L'Europe et la DDTM (Etat) accordent des subventions pour les actions menées et les dépenses de personnel. Au titre de 2025, les recettes attendues sont estimées à 310 000 €.

- **Préservation des ressources et sensibilisation**

- Animations scolaires environnement : 54 000 €
 - Approvisionnement local et lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective : 17 000 €
 - Programme de gestion et de protection des espaces naturels, faune et flore : 25 000 €
 - Actions d'animation et organisations d'événements : 20 000 €
 - Etude filière dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) et référentiel économie circulaire : 10 000 €
 - Subventions accordées dans le cadre du réemploi : 50 000 €
- ⇒ L'ADEME apporte son soutien financier au titre du COT pour 62 000 € en 2025.

Principaux postes d'investissement

- Etude optimisation énergétique : 90 000 € ;
- Matériel service Environnement : 44 000 € ;
- Plantations bocage : 370 000 € - recette attendue de 255 000 € ;
- Gestion Milieux Aquatiques Gros Ouvrages Hydrauliques : 225 000 € - recette attendue de 192 000 € ;
- Etude Prévention des inondations : 300 000 € ;
- Fonds Chaleur : 1 400 000 € (équilibré en recettes) ;
- Participation projet SPL piscine Surzur (avance remboursable) : 210 000 € ;
- Prise de participation au capital (SPL et SAS) : 213 000 € ;
- Travaux Gestion des Milieux Aquatiques : 1 800 000 € - recette attendue de 1 110 000 € ;
- Travaux prévention des inondations : 515 000 € - recette attendue de 50 000 €.

3.9. Mobilités du territoire

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Dépenses	396 000 €	800 000 €	17 371 000 €
Recettes	300 000 €		6 508 000 €
Charge nette	896 000 €		10 863 000 €

Fonctionnement

- **Le vélo**

Le fonctionnement courant du service s'élève à 24 000 € et les recettes attendues pour la location sont estimées à 220 000 €.

Par ailleurs, l'entretien des pistes cyclables et la maintenance du mobilier urbain coutent environ 135 000 €.

- **Les petits passeurs**

Les dépenses de fonctionnement récurrentes s'élèvent à 36 000 € et la location de véhicules et WC 7 000 €. Les recettes prévisionnelles sont de 80 000 €.

- **Le covoiturage**

Des crédits à hauteur de 160 000 € sont prévus pour Bla Bla Car Daily.

L'agglomération entretient des aires de covoiturage ce qui représente 19 000 € pour 2025.

- **D'autres crédits** sont prévus pour 16 000 € (colloques vélo et territoire, adhésions et cotisations, subventions versées)

Principaux postes d'investissement

- Récurrent Mobilité (local vélo, études, signalétiques, subvention vélos cargo) : 230 000 € ;
- Fonds de concours Accessibilité des arrêts de bus : 150 000 € ;
- Fonds de concours Mobilité : 950 000 € ;
- Acquisition de vélos pour locations de longue durée et compteurs vélos : 530 000 € ;
- Aménagements cyclables 2021-2023 : 226 000 € en dépenses et 1 258 000 € en recettes ;
- Aménagements cyclables 2024-2027 : 2 130 000 € en dépenses et 100 000 € en recettes ;
- Etudes aménagements cyclables : 100 000 € ;
- Participation en investissement Syndicat Bretagne Sud Mobilité : 40 000 € ;
- Pôle d'Echanges Multimodal : 13 000 000 € en dépenses et 5 150 000 € en recettes.

Subvention d'équilibre au Budget annexe

La politique publique « Mobilité » comprend également le transport collectif qui est fléché sur le budget annexe « Transport » et qui s'élève à 31 M € en 2025 en fonctionnement. Ce budget s'équilibre grâce à une subvention du budget principal estimée à 3 300 000 €.

3.10. Politique de l'eau

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Dépenses	809 000 €	100 000 €	2 043 000 €
Recettes	79 500 €		2 005 000 €
Charge nette	830 000 €		38 000 €

Fonctionnement

- **Conchyliculture**

Sont prévues les analyses des exutoires et l'étude Norotrack pour 222 000 €. Cette dernière est financée à 80% par l'Europe et la recette attendue pour 2025 est estimée à 79 500 €.

- **Surveillance des eaux de baignade : 110 000 €.**

- **Eaux pluviales**

Remboursement aux communes gestion des eaux pluviales urbaines : 470 000 € ;
Cotisation Agrocampus Rennes-Angers : 7 000 €.

Principaux postes d'investissement

- Remboursement travaux branchement Eaux pluviales aux communes/CLECT : 1 600 000 € ;
- Travaux de branchement Eaux pluviales : 400 000 € ;
- Schéma directeur Eaux pluviales (fin de mission) : 43 000 €.

3.11. Système d'information et aménagement numérique

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Dépenses	1 157 000 €	2 100 000 €	2 001 000 €
Recettes		1 100 000 € Ville de Vannes	
Charge nette	2 157 000 €		2 001 000 €

Fonctionnement

- Mise en place d'Office 365 et budget Cybersécurité : 245 000 € ;
- Maintenance photocopieurs et logiciels transverses : 282 000 € ;
- Frais de télécommunication : 80 000 € ;
- AMO gestion données et Open Data : 45 000 € ;
- Participation Mégalis : 25 000 € ;
- Informatique en nuage et contrat SASS : 375 000 €.

Principaux postes d'investissement

- Equipements informatiques et réseaux : 244 000 € ;
- Logiciels et licences : 460 000 € ;
- Extension DSP THD / raccordements des locaux isolés et raccordements complexes : 100 000 € ;
- Participation Mégalis BTHD : 1 197 000 €.

Subvention d'équilibre au Budget annexe THD

La politique publique « système d'information et aménagement numérique » comprend également la compétence très haut débit qui dispose de son budget annexe pour un montant de 410 000 € en fonctionnement en 2025. Celui-ci s'équilibre avec une subvention du budget principal de l'ordre de 355 000 €.

3.12. Le service d'incendie

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Dépenses	6 361 000 €		2 191 000 €
Recettes	382 000 €		1 115 000 €
Charge nette	5 979 000 €		1 076 000 €

Fonctionnement

- **Les centres de secours**

Le coût de l'entretien des bâtiments, la voirie, les réseaux et la maintenance est estimé à 70 000 € et 220 000 € sont prévus pour les fluides.

Par ailleurs, en 2025, la collectivité versera 6 071 600 € au SDIS et encaissera l'allocation casernement pour 382 000 €.

Principaux postes d'investissement :

- Travaux et études diverses : 171 000 € ;
- Centre de secours Ouest de Ploeren : 20 000 € ;
- Travaux de rénovation énergétique Centre de secours de Vannes : 2 000 000 € en dépense et 1 115 000 € en recette.

3.13. Services généraux

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Dépenses	2 100 000 €	5 700 000 €	1 974 000 €
Recettes		2 041 000 €	735 000 €
Charge nette	5 940 000 €		1 239 000 €

- **Les bâtiments affectés au personnel**

Ces crédits se composent de l'entretien des bâtiments et alentours pour 127 000 €, des prestations de nettoyage pour 68 000 € et des fluides pour 122 000 €.

- **Le fonctionnement administratif courant**

Les crédits des fournitures administratives diverses, la gestion des copieurs, les vêtements de travail sont estimés à 169 000 €. La gestion du parc automobile coûte environ 215 000 € (carburant, location, entretien).

- **Les ressources humaines**

Les crédits affectés aux ressources humaines concernent l'ensemble des agents : formations, action de prévention, CNAS, prestations cabinets extérieurs, frais de missions, honoraires médicaux. Le montant pour 2025 s'élève à 391 000 € au titre des charges à caractère général.

- **L'administration générale**

Il s'agit de prestations telles que les missions d'archivage avec le centre de conservation, les cotisations d'assurance pour les bâtiments et les biens, les abonnements, les frais d'avocats et d'huissiers, les frais de réception, les frais d'affranchissement et les cotisations. Le montant pour 2025 s'élève à 489 000 €.

- **La communication**

Les crédits affectés à la communication institutionnelle s'élèvent à 205 000 € (magazine 360, publicité et relations publiques, organisation des vœux, etc).

Des crédits affectés à des politiques publiques sont également prévus pour environ 215 000 € (dont 78 000 € pour la mobilité, 36 000 € pour le tourisme, 29 000 € pour l'environnement, 24 000 € pour la culture, 16 000 € pour l'économie).

- **Les finances**

Ce budget de 98 000 € se compose des crédits d'étude financière, des annonces et insertion pour les marchés, de frais bancaires et d'adhésions pour les charges à caractère général.

- **Contractualisation et stratégie territoriale**

La majorité des dépenses prévues est affectée au Conseil de développement de l'entente du pays de Vannes (CODEV) avec des dépenses prévisionnelles de 14 000 €. Des recettes sont prévues à hauteur de 148 000 € : Région pour le CODEV, contributions d'Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté pour les missions mutualisées du service, subvention européenne pour l'animation LEADER.

- **Les refacturations des fonctions supports au budgets annexes**

Elles sont estimées à 1 860 000 € pour 2025 : 1 120 000 € sur les déchets, 325 000 € sur l'eau, 415 000 € sur l'assainissement, 147 000 € sur le transport et 34 000 € au THD.

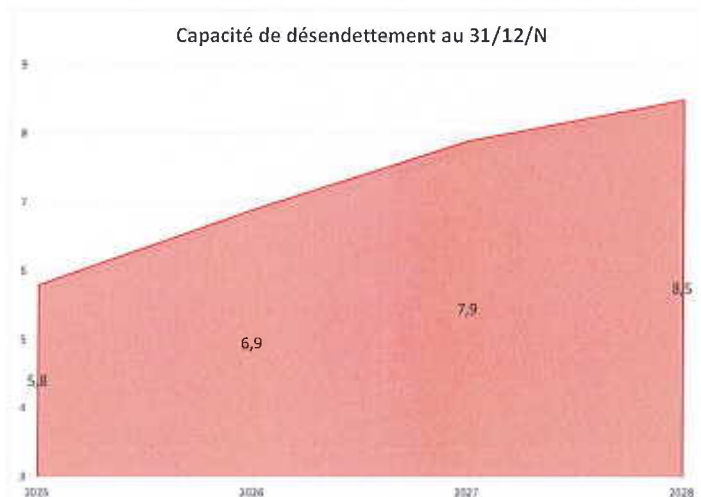
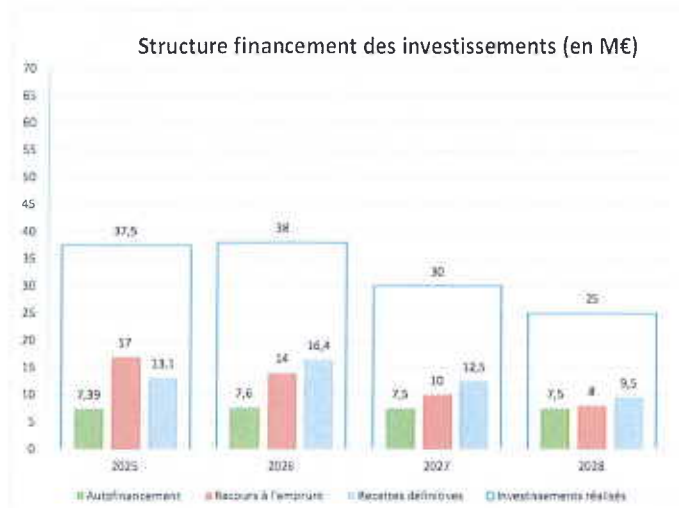
Principaux postes d'investissement :

- Investissements récurrents (véhicules, audit, com, mobiliers, AC) : 624 000 € ;
- Fonds de soutien à l'Investissement des Communes : 1 000 000 € ;
- Gros travaux siège : 350 000 €.

III - PROJECTION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Evolution du désendettement en fonction de la PPI

Projection de réalisation 2025 37,5 M€ (soit 75 % de l'inscription de 50 M€)



⇒ Le montant total des investissements réalisés sur la période 2025 - 2028 serait de l'ordre de 175 M€

⇒ La durée de désendettement en 2028 serait contenue à 8,5 ans (au 31/12/28)

PPI 2025 - 2028 actualisation BP 2025

Politique publique		BP 2025	DEP 2026	DEP 2027	DEP 2028	TOTAL
Récurrent		6 900 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	27 900 000
Fonds de concours		3 500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	12 500 000
Projet	Aménagements Foncier et urbanisme	1 750 000	2 556 000	1 500 000	1 500 000	7 306 000
	Culture	500 000				500 000
	Développement du territoire	2 440 000	1 680 000	3 000 000	3 150 000	10 270 000
	Economie et enseignement supérieur	6 770 000	12 347 000	860 000	560 000	20 537 000
	Environnement	4 663 000	4 245 000	4 905 000	4 910 000	18 723 000
	Logement et habitat	4 337 000	7 180 000	8 507 000	8 007 000	28 031 000
	Mobilités du territoire	16 174 000	5 885 000	7 855 000	5 505 000	35 419 000
	Politique de l'Eau	400 000	400 000	400 000	400 000	1 600 000
	Solidarités	855 000				855 000
	Sport	300 000	5 090 000	2 250 000		7 640 000
	Système d'information et aménagement numérique	1 297 000	1 297 000	1 500 000		4 094 000
Projet		39 486 000	40 680 000	30 777 000	24 032 000	134 975 000
Total général		49 886 000	50 680 000	40 777 000	34 032 000	175 375 000

Vu les avis favorables du Bureau du 7 février 2025 et de la Commission Ressources communales du 30 janvier 2025,

Il vous est proposé :

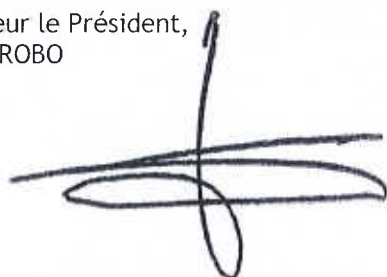
- d'adopter le Budget Primitif 2025 - Budget principal ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 81 VOIX

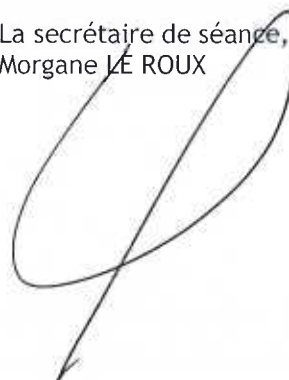
CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 1

Monsieur le Président,
David ROBO

A stylized signature consisting of a vertical line with a horizontal crossbar and a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized signature consisting of a large loop with a vertical line extending downwards.